

DCM N° 34 /2025

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - TOGNET André.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme ALPE Martine. (aucune procuration donnée).
- M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à M. TOGNET André).
- Mme LEMAIRE-LÉVY Florence (procuration donnée à M. CLÉMENT Pierre-Benoît).
- Mme ROL Nelly (procuration donnée à M. ROCHETTE Pierre).

-Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

27/06/2025

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

08/07/2025

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

11/07/2025

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

11/07/2025

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE	:	14
-PRÉSENTS	:	10
-VOTANTS	:	13

OBJET : DÉLIBÉRATION POUR AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AU DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ ADAPTEO -PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'INSTALLATION D'UNE BASE DE LOGEMENTS POUR OUVRIERS DU CHANTIER LYON-TURIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas se prononcer ce jour pour donner son avis sur le dossier présenté par la Société ADAPTEO relatif au permis de construire pour l'installation d'une base de logements pour ouvriers du chantier Lyon-Turin.

Un vote est décidé afin de connaître l'avis du Conseil Municipal pour l'organisation d'une réunion publique avant de donner son avis sur ce dossier lors de sa prochaine réunion en septembre 2025 et les résultats de ce vote sont les suivants :

***Votants : 13**

*** 2 voix CONTRE :** MM. CLAPPIER Yves et LAZZARO Dominique.

Raison de ce vote de M. CLAPPIER Yves : « Lors de la présentation du projet aux élus, ces derniers ont demandé diverses garanties aux initiateurs du projet ainsi que les avis des représentants concernés de l'Etat.

Une présentation a été faite des divers échanges et réponses reçues.

Sachant que le projet a été conçu par des particuliers, que le conseil municipal a tenu sa fonction, il me semble que ce dernier n'a pas à être à l'origine d'une réunion publique.

Par contre, il peut justifier de sa position tout à fait légale si d'aventure un ou des administrés venaient à l'interroger sur ce sujet. »

Raison de ce vote de M. LAZZARO Dominique : « Comment pourrions-nous considérer l'avis des citoyens suite à cette réunion publique s'il est peu représentatif par rapport au nombre d'habitants ? et comment cet avis influera-t-il sur le choix des Elus ? ».

* 1 ABSTENTION : M. PACHOUD Bernard.

Raison de ce vote de M. PACHOUD Bernard : « Je suis pour le projet mais je n'ai pas d'avis tranché sur la tenue ou non d'une réunion publique d'où mon abstention. »

*10 voix POUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de demander l'organisation d'une réunion publique avant de donner son avis sur ce dossier lors de sa prochaine réunion en septembre 2025 par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 2 voix CONTRE.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 11 juillet 2025.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise,

Secrétaire de Séance